

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>5</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>6</sup>
2019	2019		24/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>7</sup>	1 <sup>er</sup> février	Nombre de présents	11 + 7 excusés
	16 février (visio)		5 + 2 excusés
	18 octobre		16 + 1 excusée
	13/04/2023 BiodiverCité		11
	22/06/2023 BiodiverCité « Epine »		10
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	En 2023, les réunions de la CLDR ont été consacrées au suivi des différents projets du pcdr. Plus précisément l'aménagement de la Places d'Esquelmes, l'évolution du projet d'aménagement et d'équipement du site de l'Epines (Maison de quartier d'Obigies), de la procédure de démarrage du projet de Maison multiservices de Warcoing, du rapport annuel de l'année précédente, des projets biodiversité, du suivi du Budget participatif communal 202, de la définition du BP 2023 et de l'analyse des candidatures.		
<b>Quartier d'Obigies)</b>			
Numéro fiche-projet	10, 36		
Intitulé du projet	Développer un réseau de mobilité douce sécurisé avec la collaboration des services provinciaux, Remembrement interdisciplinaire plaine Escaut, renaissance des marais de l'Escaut, réflexion avec différents partenaires sur une éco-gestion résiliente.		
Priorité du projet			
<b>Calendrier d'exécution</b>			

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.





## **Pecq - Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 1<sup>e</sup> février 2023 + visio du 16 février 2023**

Présents : Julie Lepoutre – Présidente

Michel Larmuseau, Christine Ducoulombier, Catherine Badts, Peggy Kerteux, Olivier Ringoet, Christian Hanssens, Yves Dubart, François-Xavier Hicart, Gabrielle Nuttin, Vincent Verbeke

FRW : Eric Evrard – Elodie Nise

Administration communale : Nathalie Vancles

Excusés : André Demortier, Samuel de Backer, Damien Bekaert, David Dumalin, Luc Hennebert, Jean-Pierre Roland, Agnès Vandendriessche

### 1. Approbation du PV de la réunion du 23.06.2022

Le document est **approuvé** mais **une réserve** est émise par quelques membres quant à la non retranscription fidèle de certains propos émis lors de la dernière séance :

Concernant la maison de Quartier d'Obigies :

- Le collège ne souhaite pas poursuivre le projet (question budgétaire et pertinence du projet).
- Certains avis divergent. Plusieurs membres de la CLDR se disent favorables à la poursuite du projet. Pour rappel, une réunion en deux temps avait été organisée :
  1. Réunion - Présentation avant-projet remanié pour les membres de la CLDR en juin 2022
  2. Suivi d'une Réunion commune avec les riverains : avis majoritairement défavorable le même jour

Les avis de la CLDR sont divergents. La question de la nécessité de la maison de quartier d'Obigies s'est clôturée par un vote d'avis de la CLDR : **2 votes « pour » et 9 « contre »**.

Il y a néanmoins lieu se pencher sur les nécessités des habitants de ce village et de voir si d'autres solutions souples et innovantes peuvent être proposées pour répondre aux besoins spécifiés (bâtiment temporaire type chantier, garages, container, etc.).

D'autre part, un membre attire l'attention sur le fait que le site web DR Pecq mentionne que le projet a été abandonné, ce qui n'est pas officiellement le cas. Il faut reformuler la phrase en « le collège va proposer au conseil l'abandon du projet »

De plus, le dernier PV de la réunion du 23 juin 2022 faisait mention que « *La FRW proposera au Collège de mener un sondage d'intérêt auprès de la population pecquoise via un questionnaire en ligne. Ceci se fait régulièrement pour d'autres communes.* ». Il semblerait que cette enquête n'ait pas été réalisée.

En conclusion : ce projet sera discuté en Conseil communal ; le collège proposera officiellement l'abandon de la création d'une maison de village à Obigies.

## 2. Budget participatif 2023/2024

Sollicitation des subsides RW. Petit rappel de ce qu'est le BP, les conditions d'octroi et les grandes lignes du règlement.

Julie Lepoutre rappelle que 2 candidatures avaient été déposés pour le BP communal en 2022. Étant donné que le premier projet à savoir installer 2 goals de football n'atteint pas 5.000€, cela laisse du budget pour le second projet qui consiste à mettre des panneaux informatifs dans les villages.

Les membres présents CLDR sont majoritairement d'accord pour solliciter la subvention RW pour le BP 2023/2024 (cf ppt de présentation). Étant donné que le quorum n'est pas atteint pour cette réunion, ce point devra être validé lors d'une seconde CLDR consacrée à ce point.

## 3. Rapport Annuel 2022

L'année dernière la CLDR s'est réunie 3 fois (23/03, 23/06 et 21/04 avec la cellule biodiverCité). On note quelques changements dans la composition de la CLDR : démission de Luc Hennebert, Samuel Debacker et Véronique Lambert remplacée par Christine Ducoulombier.

Le PCDR a été approuvé en février 2022 pour 5 ans.

La commune a lancé son site web « développement rural pecq ».

Concernant les projets 2022 :

- La place d'Esquelmes: la commune est en cours de négociation pour acquérir la parcelle (VH).

- Maison de quartier à Obigies : pour rappel 2 réunions de présentations ont eu lieu : présentation avant-projet à la CLDR et aux riverains (juin).
  - Le collège ne souhaite plus poursuivre ce projet pour raison budgétaire (décembre) et proposera l'abandon du dossier au conseil communal
- Maison Multiservice à Warcoing : convention-faisabilité approuvée par le GW (12/2022)
- Lancement du BP communal en avril et sélection pour la CLDR en juin
- BiodiverCité : réunion citoyenne sur le choix des projets en avril

Les projets prioritaires :

1. Maison multiservices à Warcoing

En septembre 2022, le projet est validé par le conseil communal. En décembre 2022, le projet est approuvé par le GW.

2. Développer le réseau de mobilité douce sécurisé

Point d'attention sur le projet PIMACI (325.000€) où il y aurait un danger à l'endroit de la rue du vieil Escaut pour les piétons et cyclistes étant donné la forte augmentation du charroi depuis le développement du zoning industriel à proximité.

3. Valorisation éco-touristique de la vallée de l'Escaut

IDETA a réalisé le master plan. En octobre 2022 IDETA a introduit la 1<sup>e</sup> phase dans l'appel à projet résilience BiodiverCité Climat (500.000€). Si le projet est retenu, il sera présenté à la CLDR.

4. Perspectives 2023

Projets prioritaires :

**La place d'Esquelmes :**

- la commune est en cours de négociation pour acquérir la parcelle (VH)
- Approbation du cahier des charges par le conseil communal
- Signature de la convention réalisation par la ministre et le conseil communal.

**Maison de quartier à Obigies :**

Le collège communal propose d'abandonner le projet au conseil communal.

Il est proposé d'aménager le site via biodiverCité (en concertation avec les riverains).

**Maison multiservices à Warcoing :**

Désignation d'un auteur de projet et mise en œuvre de la convention faisabilité.

**Lancement du BP** avec subvention du DR. Attention : le Quorum n'est pas atteint à cette réunion. Le BP ne peut pas être officiellement lancé avant la seconde réunion de la CLDR et approbation du Conseil Communal.

**Mobilité** : Cartographie participative de l'inventaire des chemins et sentiers. Elle permettra aux citoyens de reporter sur une carte disponible pour tous les sentiers qui existent et de définir des réseaux, parcours et itinéraires sécurisés pour les usagers doux actifs.

BiodiverCité 2023 : réflexion sur l'aménagement du site de l'Epine.

BiodiverCité : En 2022, plusieurs projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet :

1. Semaine de l'arbre
2. Panneaux didactiques
3. Ensemencement de prés fleuris
4. Formation à l'entretien des prés fleuris
5. Formation à la végétalisation des cimetières
6. Aménagement de la mare de la Loguette

Point d'attention concernant la mare de la Loguette, un membre de la CLDR nous fait remarquer qu'un agriculteur du coin emprunterait le chemin entre la mare et le terrain afin d'avoir accès à son champ. Une délimitation claire doit être établie.

## 5. Divers

Aucun point n'est relevé.

### **Visio du 16 février 2023**

Présents : Julie Lepoutre – Présidente

Peggy Kerteux, André Demortier, David Dumalin, Frédéric Bovyn

FRW : Régine Dubrulle

Excusés : Agnès Vandendriessche, Michel Larmuseau

Présentation de ce qu'est le BP, les conditions d'octroi de la subvention RW et les grandes lignes du règlement (cf ppt en annexe).

Les membres présents sont d'accord pour solliciter la subvention RW.

Ils souhaitent toutefois qu'il n'y ait pas de montant max de fixé d'emblée afin de ne pas se bloquer si le nombre de candidatures et le budget permettent une autre formule.

Les membres présents suggèrent de lancer l'appel 2023/2024 lors de l'inauguration de l'équipement sportif à la cité de Pecq financé par le budget participatif communal édition 2022 et d'y inviter les membres de la CLDR et des associations locales.

La Secrétaire,

Fondation Rurale de Wallonie

La Présidente,

Julie Lepoutre



## Commune de Pecq

### Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025

#### Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine		X	
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent	X		
GEVAERT	Erika	X		
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian	X		
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy		X	
LARMUSEAU	Michel	X		
LASSAOUI	Christine	X		
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine		X	
LOSFELD	Thierry	X		
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier		X	
ROLAND	Jean-Pierre			X
TROOSTER	Maurice	X		
VANCOPPENOLLE	Vincent	X		
VANDENDRIESSCHE	Agnès	X		
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

#### INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancles	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW		X	
Evrard	Eric	FRW	X		
Barreau	Renaud	ORATEUR	X		
Bernard	Frédéric	ORATEUR	X		

## **Introduction de la réunion**

Julie Lepoutre remercie les membres et explique que la réunion regroupe à la fois les membres de la CLDR, de la CCATM et du CCCA, ces instances ayant et étant toujours fortement impliquées dans les questions et projets portant sur la mobilité douce. Elle remercie Monsieur Barreau de sa présence et lui cède la parole.

## **Mise à jour de l'Atlas provincial de 1841 sur Pecq-présentation par Renaud Barreau du Service cartographique de la Province de Hainaut**

Présentation :

### **A retenir :**

La démarche s'inscrit dans le cadre de la supra-communalité provinciale (services rendus aux communes) et répond à une directive de 2014 obligeant les communes à dresser un état des lieux de leurs voiries.

Il s'agit bien d'un état des lieux et non pas d'une mise à jour de l'Atlas, la mise à jour impliquerait de vérifier si les procédures administratives ont été poursuivies jusqu'au bout (plan de modification). Cette mise à jour n'a donc aucune valeur légale.

Dans le cadre du RGPD, tous les points sensibles des photos sont floutés : plaques minéralogiques, n° de maisons, personnes...

La démarche pour Pecq a pris 4 mois et demi entre décembre 2024 et mai 2025.

La philosophie n'est pas de rouvrir tous les sentiers.

Sur le portail, la distinction est opérée entre chemins et sentiers tels que repris en 1841. Même si depuis lors certains chemins sont devenus des voiries, rues, ils sont toujours indiqués comme tels sur le portail.

Sont repris les cheminements existants en 1841, ceux n'existant pas à cette époque mais créés depuis lors, ceux qui de fait ne sont plus accessibles car plus visibles, ceux entravés par des initiatives privées... A noter que pour s'assurer qu'ils n'ont plus de statut légal, il est nécessaire de se plonger dans les archives (provinciales ou communales) pour vérifier s'il y a bien eu un acte administratif.

La commune doit donc faire la démarche en cas de suspicion ou de litige.

En ce qui concerne la méthodologie, des photographies ont été systématiquement prises aux intersections ce qui a permis d'identifier les tronçons à inventorier ; les données telles que la largeur de la voirie, de l'assiette, de l'accotement et de leurs natures ont été enregistrées.

Ne sont repris comme pistes cyclables et trottoirs que ce qui correspond à la définition entendue par la Région wallonne ; par exemple un revêtement en gravier ne sera pas considéré comme trottoir sur le portail provincial puisqu'il n'est pas accessible aux PMR.

Le portail est accessible aux citoyens et aux communes ; pour ces dernières, des fonctions spécifiques sont offertes via un login spécifique. Cela permet notamment d'établir des statistiques entre le linéaire kilométrique de sentier actuels et celui de 1841.

Le portail reprenant les communes limitrophes, il est possible de vérifier le degré de connexion avec celles-ci.

Il est possible pour le citoyen/la commune de relayer, vers le service, des infos non constatées lors de l'inventaire, ex : un chemin repris comme non accessible car à l'époque masqué par une haie, taillée depuis lors.

A ce stade 34 communes sur les 69 que compte la Province ont été prospectées.

### Questions/réponses :

Peut-on aller plus loin et connaître la raison de la suppression ?  
Non, cela ne fait pas partie de la mission.

Peut-on utiliser comme couche de fond la carte IGN ?

Oui, il est possible de récupérer l'URL ; d'autres fonds cartos du SPW peuvent être choisis : ex : lignes de bus, anciennes cartes.

La question est posée de la motivation de la commune pour cette démarche de mise à jour. Julie Lepoutre précise qu'il y avait un intérêt certain car la mobilité douce est une des priorités du PCDR, qu'il y a des groupes de citoyens motivés par l'utilisation des sentiers, comme des groupes de course à pieds, des groupes organisant des parcours découvertes..

Il y a également la volonté de développer des circuits touristiques, de pouvoir vérifier si des chemins « éteints », mais avérés comme pertinents comme liaison stratégique, ont été légalement supprimés.

Elle rappelle qu'un groupe de travail sentiers avait été créé il y a une dizaine d'années pour entamer ce travail mais qu'au vu des moyens de l'époque, cela s'est avéré très compliqué (travail sur cartes en support papier).

Un participant rappelle l'existence d'un travail mené par Jules Jooris de compilation de nombreuses informations portant sur une série de circuits, pour certains disparus depuis lors.

Au terme des échanges, Julie Lepoutre remercie les orateurs de la Province.

## **Comptes-rendus de la séance de la CLDR du 14 avril 2024 – Approbation**

Le compte rendu est approuvé

### **Divers**

Aucun point n'est abordé

Le Secrétariat,



Eric EVRARD  
*Fondation rurale de Wallonie*

La Présidence



Julie LEPOUTRE  
*Échevine*

